Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont

République française

Département de l'Aveyron Département du Gard Département de la Lozère

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2020_059

Ajustement des recettes de la 5ème tranche Dourbie au budget primitif 2020

L'an deux mille vingt et le dix-sept décembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à distance, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents: Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Didier CADAUX, Arnaud CURVELIER, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Catherine JOUVE, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Jean-Philippe MARTIN, Sylvain MOLINES, Pierre PANTANELLA, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Serge VÉDRINES

<u>Étaient représentés</u> : Jean-Michel DAUMAS par Jean-Philippe MARTIN, Pierre HERRGOTT par Sylvain

MOLINES, Régis VALGALIER par Madeleine MACQ

<u>Secrétaire de séance</u> : Madeleine MACQ <u>Date de convocation</u> : 09 décembre 2020

Délégués du comité syndical				
En exercice : 23	Présents : 18	Pouvoirs: 3		
Résultat du vote				
Pour: 21	Contre: 0	Abstention: 0		

Monsieur le Président informe qu'une différence entre les dépenses et les recettes sur l'opération de la 5^e tranche Dourbie a été constatée en fin d'exercice budgétaire. Compte tenu, des dépenses prévues au budget, il est proposé d'ajuster le montant des recettes de la 5^e tranche Dourbie :

Programme 215	Dépenses	Recettes
Budget 2020	66 850 €	48 898 €
Ajustement		+ 17 952 €
TOTAL	66 850 €	66 850 €

En raison de cet ajustement des recettes, le président propose également de faire un appel de participation complémentaire aux membres avant la clôture du budget de 2020 représentant une avance sur le solde pour un montant de 14 945,17 €.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Approuve la recette complémentaire pour l'opération 5^e tranche Dourbie.

Approuve l'appel d'une participation complémentaire auprès des membres.

Ainsi fait et délipéré à fistance des jours, mois et an susdits.

Date de réception de l'AR: 17/12/2020 048-200080547-20201217-DE_2020_059-DE Au registre sont les signatures.

Le président, Serge VÉDRINES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 1/1 1/2020 et publié ou notifié le 1/1/2020

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC Date de réception de l'AR: 17/12/2020 048-200080547-20201217-DE_2020_059-DE